



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 65, RUE DE  
L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 19 AOÛT 2019, À 20 HEURES.**

**Sont présent :** La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur Nelson Lepage, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille et André Beaulieu.

**Également présents:** Le remplaçant désigné à la direction générale, monsieur Denis Lagacé, et la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA, avocate.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA  
MAIRESSE.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel qu'amendé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et présentation par un conseiller du projet de règlement numéro 2011 amendant le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement;
4. Adoption du premier projet de résolution concernant la demande de projet particulier de construction au 465-475, rue Lafontaine;
5. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2010 relatif aux honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection de différentes rues additionnelles de la ville de Rivière-du-Loup et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 416 060 \$ et déclaration du greffier;
6. Approbation d'un acte de servitude de passage et d'entretien d'une conduite d'aqueduc, sanitaire et pluviale à intervenir avec le Syndicat de la copropriété 56 et 60, rue St-Henri;
7. Autorisation de procéder à la vente de l'ancienne rue Taché;
8. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec 2021 concernant l'occupation des lieux du 75, rue de l'Hôtel-de-Ville;

Rés. n°  
388-2019



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

## Numéro de résolution

	<ol style="list-style-type: none"><li>9. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Cégep de Rivière-du-Loup et Rivière-du-Loup en spectacles;</li><li>10. Approbation de protocoles d'entente à intervenir avec divers organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sociocommunautaires;</li><li>11. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec Fabbulle pour la tenue de l'évènement le Fabbulleux mix 2019;</li><li>12. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec la Société de la Sclérose Latérale Amyotrophique du Québec;</li><li>13. Approbation de l'avenant numéro 1 à l'entente de services intervenue avec le Cégep de Rivière-du-Loup concernant les aires de circulation et de stationnement;</li><li>14. Appui à la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage pour le dépôt d'une demande de subvention;</li><li>15. Approbation de la liste modifiée des comités et commissions permanentes du conseil;</li><li>16. Désignation des membres citoyens pour le comité de pilotage du budget participatif;</li><li>17. Désignation de représentants au Congrès mondial acadien;</li><li>18. Autorisation au Cabinet du whip en chef du gouvernement à servir ou vendre des boissons alcoolisées lors d'une activité le 11 septembre 2019;</li><li>19. Autorisation au Marché public Lafontaine à servir ou vendre des boissons alcoolisées pour consommation sur place lors de la tenue de l'activité La Table du marché;</li><li>20. Approbation de la lettre d'entente Cols bleus 2019-01 emploi convenable pour un préposé aqueduc-égout de la division travaux publics du Service technique et de l'environnement;</li><li>21. Abolition d'un poste de secrétaire de direction à temps partiel et création d'un poste de secrétaire de direction régulier à temps plein au Service des technologies de l'information et des communications;</li><li>22. Abolition du poste de journalier surnuméraire saisonnier au Service technique et de l'environnement;</li><li>23. Embauche d'une préposée aux parcs et stationnements au Service du greffe et des affaires juridiques;</li><li>24. Confirmation d'une permanence au poste de pompier à temps partiel à la caserne de Rivière-du-Loup;</li><li>25. Confirmation d'une seconde permanence au poste de pompier à temps partiel à la caserne de Rivière-du-Loup;</li><li>26. Confirmation d'une troisième permanence au poste de pompier à temps partiel à la caserne de Rivière-du-Loup;</li></ol>
--	---



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

## Numéro de résolution

	<p>27. Confirmation d'une permanence au poste de pompier à temps partiel à la caserne de L'Isle-Verte;</p> <p>28. Autorisation au Service de sécurité incendie à aller en appel d'offres public pour le projet SSI-2019-07-01 Services professionnels pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un nouveau système de radiocommunication voix;</p> <p>29. Autorisation au Service de sécurité incendie à aller en appel d'offres public pour le projet SSI-2019-08-01 Services de contrôle animalier 2019-2024;</p> <p>30. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2018-11-02 Services professionnels en architecture et en ingénierie - Bâtiments d'accueil du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup;</p> <p>31. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2019-05-01 Achat d'un camion écurer d'égout et vide puisard;</p> <p>32. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2019-06-02 Fourniture de fûts et de luminaires pour 4 parcs;</p> <p>33. Demande de révision d'une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières par la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB;</p> <p>34. Emprunt temporaire en attendant le financement permanent pour le règlement d'emprunt numéro 1985 relatif aux travaux de mise à niveau du site des loisirs Saint-François et construction d'une patinoire extérieure de dekhockey à l'école Saint-François-Xavier;</p> <p>35. Emprunt temporaire en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 1998 relatif à l'achat d'un camion écurer;</p> <p>36. Appropriation d'une somme du surplus accumulé affecté afin de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels additionnels dans le cadre des travaux au Centre de Tri;</p> <p>37. Versement d'une contribution financière au Salon des implications bénévoles;</p> <p>38. Versement d'une contribution financière au Festival de la P'tite laine;</p> <p>39. Achat d'un couvert pour le 24<sup>e</sup> souper-bénéfice organisé par la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud;</p> <p>40. Achat de billets pour le Quillethon organisé par la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB;</p> <p>41. Achat d'un billet pour l'évènement régional Des municipalités engagées pour + de femmes en politique;</p> <p>42. Proclamation du Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Rivière-du-Loup;</p> <p>43. Approbation des comptes et salaires de juillet 2019;</p>
--	---



Numéro de résolution

44. Condoléances à M. Serge Morin du Service technique et de l'environnement à la suite du récent décès de son frère;
45. Condoléances à M. René Caron du Service technique et de l'environnement à la suite du récent décès de sa sœur;
46. Avis de motion (RM2011 Circulation et stationnement);
47. Période de questions orales;
48. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. DÉPÔT ET PRÉSENTATION PAR UN CONSEILLER DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1322, DU 22 AVRIL 2002, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, dépose devant ce conseil le projet de règlement numéro 2011 amendant le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011  
PAR LE CONSEILLER NELSON LEPAGE**

Le projet de règlement numéro 2011 a pour but de définir une nouvelle zone où la circulation sera interdite sur la rue Vézina pendant la période scolaire. Une signalisation composée de signaux lumineux sera programmée et installée pour faciliter le repérage et la durée de la zone interdite à la circulation par les automobilistes. Cette mesure est rendue nécessaire, afin de réserver les stationnements disponibles aux autobus scolaires.

Il définit une nouvelle zone où le stationnement est interdit sur la rue Beaulieu, entre la rue Thomas-Jones et le numéro civique 94, entre les 15 novembre et 15 avril, pour faciliter la circulation en période hivernale.

Il modifie l'annexe I Arrêts obligatoires en introduisant un arrêt obligatoire aux intersections des rues suivantes:

- Alice-Savard et des Plateaux
- du Cabotage et Léveillé
- du Havre et du Cabotage

Il modifie l'annexe VIII Passages piétonniers en introduisant un nouveau passage piétonnier sur la rue Saint-Claire face au parc de la Croix et en retirant celui sur la rue Saint-Magloire face à l'entrée du tunnel étant jugé non sécuritaire.

Il modifie l'annexe XI Stationnement interdit en définissant de nouvelles zones sur les rues Beaubien, Frontenac et Sainte-Claire.

Il modifie l'annexe XII.I Stationnement limité à 90 minutes, en définissant trois espaces sur la rue Dollard.

Il modifie l'annexe XV Zones débarcadères en introduisant une nouvelle zone sur la rue Saint-Henri, entre les rues Saint-Pierre et Albert, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Il modifie l'annexe XVI Stationnements réservés aux personnes handicapées en introduisant un nouvel espace sur la rue Lafontaine, sur le stationnement de la rue Mackay près du chalet de la côte des Bains et sur le stationnement du Centre de curling Prelco.

Un avis de motion sera donné au cours de la séance publique de ce soir, afin de procéder à l'adoption du projet de règlement numéro 2011 lors de la séance publique du conseil qui se tiendra le lundi 9 septembre.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement numéro 2011 sur le site Internet de la ville au villerdl.ca ou en obtenir copie au bureau du greffier au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h.

## ANNEXE

### PROJET DE RÈGLEMENT

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**Article 1 : Titre du règlement**

Le règlement s'intitule: Règlement numéro 2011, du , amendant le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement.

**Article 2 : Ajout de l'article 29.1 Interdiction de circuler sur la rue Vézina pendant la période du transport scolaire**

Le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement est amendé en ajoutant après l'article 29 *Interdiction de circuler sur certaines rues à certaines périodes de l'année*, l'article 29.1 suivant:

« **Article 29.1 : Interdiction de circuler sur la rue Vézina pendant la période du transport scolaire**

*Nul ne peut circuler sur la rue Vézina, exceptés les autobus scolaires, pendant la période de temps où s'effectue le transport scolaire, sur le clignotement du panneau de signalisation installé spécifiquement à cet effet, et le conseil municipal autorise le Service technique et de l'environnement à placer, à maintenir en place et à programmer cette signalisation. »*

**Article 3 : Modification de l'article 42 Endroits où le stationnement est prohibé**

Le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement est amendé en modifiant l'article 42 *Endroits où le stationnement est prohibé* en ajoutant après l'alinéa « k) » l'alinéa « l) » suivant:

Nul ne peut immobiliser ou stationner un véhicule routier aux endroits suivants:



# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

« 1) Sur la rue Beaulieu, côté ouest, entre la rue Thomas-Jones et le numéro civique 94, en tout temps, entre les 15 novembre et 15 avril; »

**Article 4 : Modification des annexes I Arrêts obligatoires, VIII Passages piétonniers, XI Stationnement interdit, XII.I Stationnement limité à 90 minutes, XV Zones débarcadères, XVI Stationnements réservés aux personnes handicapées**

Les annexes I *Arrêts obligatoires*, VIII *Passages piétonniers*, XI *Stationnement interdit*, XII.I *Stationnement limité à 90 minutes*, XV *Zones débarcadères*, XVI *Stationnements réservés aux personnes handicapées* du règlement 1322, du 22 avril 2002, sont amendées et remplacées par les annexes I, VIII, XI, XII.I, XV et XVI jointes au présent règlement.

**Article 5 : Entrée en vigueur**

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signature du greffier)

(Signature de la mairesse)

Modification

ANNEXE I (amendée)	
(Article 8)	
ARRÊTS OBLIGATOIRES	
Rue	Zone
185 (route)	Bretelle de sortie Nord et Sud (2)
Agnès-Giguère (rue)	Plateaux, des (rue)
Alain (rue)	Aline (rue) (2)
Albert (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Fraserville (rue)</li><li>Saint-Paul (rue) (2)</li><li>Saint-Henri (rue)</li></ul>
Alexandre (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Prévost (rue)</li><li>Soucy (rue) (2)</li><li>Raymond, des (chemin) (2)</li></ul>
Alfred-Fortin (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Témiscouata (rue)</li><li>Thomas-Jones (rue) (2)</li></ul>
Alice-Savard (rue)	Plateaux, des (rue)



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Aline (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Témiscouata (rue)</li><li>• La Louvière, de (rue)</li><li>• Alain (rue)</li></ul>
Amyot (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• de l'Hôtel-de-Ville (rue) (2)</li><li>• de la Cour (rue)</li><li>• Frontenac (rue)</li></ul>
Ancrage, de l' (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hayward (rue)</li><li>• Cartier (boulevard)</li></ul>
Anseville (rue)	Denonville (rue) (2)
Antonio-Paradis (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gilles (rue)</li><li>• Louis-Vincent-Dumais (rue)</li><li>• Antonio-Paradis (rue) 2 boucles</li></ul>
Armand-Thériault (boulevard)	Saint-Henri (rue) (2)
Arrivages, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Industriel (boulevard)</li><li>• Raymond, des (chemin)</li></ul>
Aubert-De La Chesnaye (rue)	Léveillé (rue) (2)
Bains, des (côte)	Cartier (boulevard)
Bastille, de la (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Goscobec (rue)</li><li>• Alfred-Dionne (rue)</li></ul>
Beaubien (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Domaine, du (rue) (2)</li></ul>
Beaulieu (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aline (rue)</li><li>• Dans la boucle de la rue Beaulieu (2)</li><li>• Joseph-Viel (rue) (2)</li></ul>
Bélanger (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Elzéar (rue)</li><li>• Saint-André (rue)</li></ul>



<b>ANNEXE I (amendée)</b>	
<b>(Article 8)</b>	
<b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Bellevue (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue) (2)</li><li>• Saint-Jacques (côte)</li><li>• Blondeau (rue)</li></ul>
Bernard-Dumont (rue)	Saint-André (rue)
Bernier (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Alexandre (rue)</li><li>• Gilles (rue) (2)</li><li>• Dumais (rue) (2)</li></ul>
Bertrand-D'Auteuil (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue)</li><li>• Jean-Yves-Côté (rue)</li></ul>
Bisson (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Desjardins (rue)</li><li>• Sainte-Anne (rue)</li></ul>
Boisé, le (rue)	Lebel (chemin)
Bois-Francis, des (rue)	Sucrerie, de la (rue)
Bouleaux, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Épinettes, des (rue)</li><li>• Saint-Pierre (rue)</li></ul>
Bruno (rue)	Fraser (rue)
<b>Cabotage, du (rue)</b>	<b>Léveillé (rue) (2)</b>
Carrefour, du (rue)	Témiscouata (rue) (2)
Carrier (place)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Carrier (place)</li><li>• Bois-Francis, des (rue)</li></ul>
Casgrain (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue)</li><li>• Saint-Cyrille (rue) (2)</li></ul>
Cèdres, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraser (rue)</li><li>• Desjardins (rue)</li></ul>
Cédrière, de la (rue)	Cônes, des (rue)



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b>	
<b>(Article 8)</b>	
<b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Cerisiers, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraser (rue)</li><li>• Marguerites, des (rue)</li><li>• Tulipes, des (rue)</li></ul>
Champs-Fleury (rue)	Fraserville (rue)
Charles (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Alexandre (rue)</li><li>• Prévost (rue)</li></ul>
Charles-Eugène-Dubé (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Raymond, des (chemin)</li><li>• Joseph-Viel (rue)</li></ul>
Charles-Saint-Pierre (rue)	Henry-Percival-Monsarrat (rue)
Chemin privé à la Pointe	Mackay (rue)
Chênes, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cèdres, des (rue)</li><li>• Hôtel-de-Ville, de l' (boulevard)</li></ul>
Chouinard (rue)	Amyot (rue)
Chute, de la (rue)	Frontenac (rue)
Claire-Vue (rue)	Champs-Fleury (rue)
Claude (rue)	Hélène (rue)
Cônes, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cédrière, de la (rue)</li><li>• Lebel (chemin)</li><li>• Raymond, des (chemin)</li></ul>
Coristine (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dumais (rue)</li><li>• Prévost (rue)</li></ul>
Cormiers, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pruches, des (rue)</li><li>• Mélèzes, des (rue)</li></ul>
Coulée, de la (rue)	Carrier (place) (2)
Coulombe (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bastille (rue)</li><li>• Goscobec (rue)</li></ul>



<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Cour, de la (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Joly (rue)</li><li>• Lafontaine (rue)</li></ul>
Courcelette, de (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Louis (rue)</li><li>• Chute, de la (rue)</li></ul>
Cran-Rocheux, du (rue)	Fraser (rue)
D'Amours (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue)</li><li>• Saint-Cyrille (rue) (2)</li><li>• Casgrain (rue)</li></ul>
D'Auteuil (rue)	Taché (rue)
De Chauffailles (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Henri (rue)</li><li>• Armand-Thériault (boulevard) (2)</li><li>• Pruches, des (rue)</li></ul>
De Gaspé, de (rue)	Saint-Jacques (côte)
De La Vérendrye (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Raymond, des (chemin)</li><li>• Alfred-Fortin (rue)</li></ul>
Delage (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Elzéar</li><li>• Fraserville (rue) (2)</li><li>• Saint-Cyrille (rue) (2)</li><li>• Armand-Thériault (boulevard)</li></ul>
Demers (rue)	Montcalm (rue) (2)
Denonville (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plourde (rue)</li><li>• Léveillé (rue)</li></ul>
Desjardins (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Joly (rue)</li><li>• Saint-Pierre (rue) (2)</li><li>• Cèdres, des (rue)</li><li>• Landry (rue) (2)</li></ul>
Deslauriers (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cour, de la (rue)</li><li>• Fraser (rue)</li></ul>



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b>	
<b>(Article 8)</b>	
<b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Devost (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hôtel-de-Ville, de l' (rue)</li><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• stationnement rue Devost</li></ul>
Devost (stationnement)	Devost (rue)
Dionne (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-André (rue)</li><li>• Delage (rue)</li></ul>
Dollard (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-André (rue)</li><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Amyot (rue)</li></ul>
Domaine, du (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraser (rue)</li><li>• Rocher, du (rue) (2)</li><li>• Beaubien (rue)</li></ul>
Dugal (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Desjardins (rue)</li><li>• Sainte-Anne (rue)</li></ul>
Dumas (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sainte-Claire (rue)</li><li>• Gilles (rue) (2)</li></ul>
Dupuis (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jarvis (rue)</li><li>• Alexandre (rue)</li></ul>
Edward-Blake (rue)	Mackay (rue)
Émilie-Gamelin (rue)	Hôtel-de-Ville, de l' (boulevard)
Épervières, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Thomas-Viel (rue)</li><li>• Fraserville (rue)</li></ul>
Épinettes, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cèdres, des (rue)</li><li>• Saint-Pierre (rue)</li></ul>
Équipements, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Louis-Philippe-Lebrun (rue)</li><li>• Raymond, des (chemin)</li><li>• Henry-Percival-Monsarrat (rue)</li></ul>



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Érables, des (côte)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Laval (rue)</li><li>• Érables, des (rue)</li></ul>
Érables, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Laval (rue) (2)</li><li>• Érables, des (côte)</li><li>• Érables, des (rue)</li></ul>
Ernest-Paradis (rue)	Hôtel-de-Ville Ouest, de l' (boulevard)
Estuaire, de l' (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hayward (rue)</li><li>• Ancrage, de l' (rue)</li></ul>
Étang, de l' (rue)	Témiscouata (rue)
Fraser (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Dominique (rue)</li><li>• Saint-Pierre (rue) (2)</li><li>• Échangeur autoroute 20</li><li>• Hôtel-de-Ville (boulevard de l')</li><li>• Joly (2)</li></ul>
Fraserville (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Delage (rue) (2)</li><li>• Saint-Pierre (rue) (2)</li><li>• Jean-Yves-Côté (rue)</li></ul>
Frênes, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Pierre (rue)</li><li>• Peupliers, des (rue)</li></ul>
Frontenac (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Armand-Thériault (boulevard)</li><li>• Amyot (rue) (2)</li><li>• Saint-Pierre (rue) (2)</li><li>• Saint-André (rue) (2)</li><li>• Lafontaine (rue) (2)</li></ul>
Georges-Henri-Beaulieu (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dumais (rue)</li><li>• Thomas-Jones (rue)</li></ul>
Gérard-Lapointe (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rosaire-Gendron (rue) (2)</li><li>• Raymond, des (chemin)</li></ul>



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Gérin-Lajoie (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Desjardins (rue)</li><li>Sainte-Anne (rue)</li></ul>
Gilles (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Raymond, des (chemin) (2)</li><li>Coristine (rue) (2)</li><li>Alfred-Fortin (rue) (2)</li><li>Vézina (rue)</li><li>Bernier (rue) (2)</li></ul>
Goélettes, des (rue)	Faubourg, du (rue) (2)
Grand-Voyer, du (rue)	Fraser (rue)
<b>Havre, du (rue)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Cabotage, du (rue) (3)</b></li><li><b>Dans la boucle de la rue du Havre (2)</b></li></ul>
Hayward (rue)	Cartier (boulevard)
Hélène (rue)	Beaubien (rue)
Henry-Percival-Monsarrat (rue)	Raymond, des (chemin)
Hêtres, des (rue)	Tilleuls, des (rue)
Homérile-Boucher (rue)	Paul-Étienne-Grandbois (rue) (2)
Horace-Hudon (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Thomas-Jones (rue) (2)</li><li>Louis-Vincent-Dumais (rue) (2)</li><li>Alfred-Fortin (rue)</li></ul>
Hôtel-de-Ville, de l' (rue)	Domaine, du (rue)
Iberville (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Lafontaine (rue) (2)</li><li>Domaine, du (rue)</li><li>Deslauriers (rue) (2)</li><li>Joly (rue)</li></ul>
Industriel (boulevard)	Arrivages, des (rue)
Iris, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Rive, de la (rue)</li><li>Quenouilles, des (rue)</li></ul>



<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
J.-J.-Bélanger (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Raymond, des (chemin)</li><li>• Lebel (chemin)</li></ul>
Jarvis (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Raymond, des (chemin)</li><li>• Alexandre (rue)</li><li>• Témiscouata (rue)</li></ul>
Jean-Anthyme-Roy (rue)	Paul-Étienne-Grandbois (rue)
Jean-David-Viel (rue)	Armand-Thériault (boulevard)
Jean-Lesage (autoroute)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraser (rue) (2)</li><li>• Cartier (boulevard) (2)</li></ul>
Jeanne-d'Arc (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-André (rue)</li><li>• Delage (rue)</li></ul>
Jeanne-Mance (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Cyrille (rue)</li><li>• Saint-André (rue)</li></ul>
Jean-Talon (rue)	Denonville (rue)
Jean-Yves-Côté (rue)	Fraserville (rue) (2)
Joly (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Fraser (rue)</li></ul>
Jonquilles, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tulipes, des (rue)</li><li>• Cerisiers, des (rue) (2)</li></ul>
Joseph-Albert-Daris (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Beaubien (rue)</li><li>• Taché (rue)</li></ul>
Joseph-Alfred-Pelletier (rue)	Henry-Percival-Monsarrat (rue)
Joseph-Viel (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Raymond, des (chemin) (2)</li><li>• Alfred-Fortin (rue) (2)</li><li>• Rosaire-Gendron (rue) (2)</li><li>• Paul-Étienne-Grandbois (rue)</li></ul>
La Louvière, de (rue)	Aline (rue)



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b>	
<b>(Article 8)</b>	
<b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Lafontaine (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bellevue (rue)</li><li>• Saint-Elzéar (rue) (2)</li><li>• Saint-Magloire (rue)</li><li>• Frontenac (rue) (2)</li></ul>
Landry (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Frontenac (rue)</li><li>• Sainte-Anne (rue) (2)</li><li>• Desjardins (rue)</li></ul>
Laval (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-André (rue) (2)</li><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Laval (rue)</li><li>• Érables, des (rue) (2)</li><li>• Érables, des (côte) (2)</li></ul>
Lebel (chemin)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Beaubien (rue)</li><li>• Raymond, des (chemin)</li></ul>
Léo-Bouchard (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Levasseur (rue)</li><li>• Delage (rue)</li></ul>
Léo-Bourgoin (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ernest-Paradis (rue)</li><li>• Roland-Roussel (rue) (2)</li></ul>
Levasseur (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue)</li><li>• Saint-Cyrille (rue) (2)</li></ul>
Léveillé (rue)	Villeray (rue)
Lévis (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Iberville (rue)</li><li>• Fraser (rue)</li></ul>
Lilas, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Frênes, des (rue)</li><li>• Fraser (rue)</li></ul>
Louis-Philippe-Lebrun (rue)	Raymond, des (chemin) (2)
Louis-Philippe-Lizotte (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Thomas-Jones (rue)</li><li>• Louis-Vincent-Dumais (rue) (2)</li><li>• Alfred-Fortin (rue)</li></ul>



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Louis-Vincent-Dumais (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Alfred-Fortin (rue)</li><li>Horace-Hudon (rue) (2)</li><li>Raymond, des (chemin) (2)</li><li>Joseph-Viel (rue)</li><li>Antonio-Paradis (rue)</li><li>Rosaire-Gendron (rue)</li></ul>
Lucien-Gagnon (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Paul-Étienne-Grandbois (rue) (2)</li><li>Dumais (rue)</li></ul>
Mackay (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Hayward (rue)</li><li>Bains, des (côte)</li><li>Mackay (rue) (vers l'ouest à l'intersection du rond-point)</li></ul>
Mailloux (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Alexandre (rue)</li><li>Prévost (rue)</li></ul>
Marcel (rue)	Témiscouata (rue)
Marées, des (chemin)	Anse-au-Persil, de l' (route)
Marguerite-Bourgeoys (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Saint-Alfred (rue)</li><li>Saint-André (rue)</li></ul>
Marguerites, des (rue)	Cerisiers, des (rue)
Martin (rue)	Joly (rue)
Mélèzes, des (rue)	Armand-Thériault (boulevard)
Mer, de la (chemin)	Anse-au-Persil, de l' (route)
Mère-Anthier, de (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Saint-Henri (rue)</li><li>De Chauffailles (rue)</li></ul>
Merisiers, des (rue)	Mélèzes, des (rue)
Michon (route à)	Beaubien (rue)
Montcalm (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>Plourde (rue)</li><li>Agnès-Giguère (rue)</li></ul>



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Morin (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sainte-Anne (rue)</li><li>• Desjardins (rue)</li></ul>
Nadeau (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Témiscouata (rue)</li><li>• Goscobec (rue)</li></ul>
Napoléon-Boucher (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lebel (chemin)</li><li>• J.-J.-Bélanger (rue)</li></ul>
Noyers, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mélèzes, des (rue)</li><li>• Pruches, des (rue)</li></ul>
Oies-Blanches, des (chemin)	Anse-au-Persil, de l' (route)
Ormes, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraser (rue)</li><li>• Peupliers, des (rue)</li></ul>
Painchaud (rue)	Plourde (rue) (2)
Parc Blais (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rocher, du (rue)</li><li>• Beaubien (rue)</li></ul>
Parc des chutes (en haut)	Amyot (rue)
Parc, du (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sainte-Claire (rue)</li><li>• Gilles (rue)</li></ul>
Paul-Étienne-Grandbois (rue)	Gilles (rue)
Pelletier (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Domaine, du (rue)</li><li>• Saint-Dominique (rue)</li></ul>
Petit-Moulin, du (rue)	Témiscouata (rue)
Peupliers, des (rue)	Frênes, des (rue)
Picard (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sainte-Claire (rue)</li><li>• Gilles (2)</li></ul>
Pins, des (rue)	Épinettes, des (rue)
Pivoines, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jonquilles, des (rue)</li><li>• Cerisiers, des (rue) (2)</li></ul>



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b>	
<b>(Article 8)</b>	
<b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Plateaux, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Beaubien (rue)</li><li>• Agnès-Giguère (rue) (2)</li></ul>
Plourde (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartier (boulevard)</li><li>• Villeray (rue) (2)</li><li>• Denonville (rue)</li></ul>
Pommiers, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cèdres, des (rue)</li><li>• Desjardins (rue)</li></ul>
Pouliot (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Cyrille (rue)</li><li>• Fraserville (rue) (2)</li><li>• Saint-Elzéar (rue) (2)</li><li>• Sainte-Marie (rue)</li><li>• Saint-François-Xavier (rue) (2)</li><li>• Saint-Henri (rue) (2)</li></ul>
Prévost (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gilles (rue) (2)</li><li>• Alfred-Fortin (rue) (2)</li><li>• Louis-Vincent-Dumais (rue)</li></ul>
Pruches, des (rue)	De Chauffailles (rue) (2)
Quai-Narcisse, du (rue)	Cartier (boulevard)
Quenouilles, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Étang, de l' (rue)</li><li>• Aulnes, des (rue)</li></ul>
Rade, de la (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faubourg, du (rue) (2)</li></ul>
Raymond, des (chemin)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Témiscouata (rue)</li><li>• Gilles (rue) (2)</li><li>• Joseph-Viel (rue) (2)</li><li>• Alexandre (rue) (2)</li><li>• Louis-Vincent-Dumais (rue) (2)</li><li>• Alfred-Fortin (rue)</li><li>• Arrivages, des (rue) (2)</li></ul>
Richard (rue)	Raymond, des (chemin)



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b>	
<b>(Article 8)</b>	
<b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Rive, de la (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Étang, de l' (rue)</li><li>• Iris, des (rue)</li></ul>
Rocher, du (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Domaine, du (rue)</li><li>• Hôtel-de-Ville, de l' (rue)</li></ul>
Roland-Roussel (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hôtel-de-Ville Ouest (boulevard de)</li></ul>
Rosaire-Gendron (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Joseph-Viel (rue)</li><li>• Louis-Vincent-Dumais (rue)</li></ul>
Rosiers, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Érables, des (rue)</li><li>• Frontenac (rue)</li></ul>
Roy (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Iberville (rue)</li><li>• Beaubien (rue)</li></ul>
Saint-Alfred (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue)</li><li>• Saint-Elzéar (rue) (2)</li></ul>
Saint-André (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue) (2)</li><li>• Saint-Elzéar (rue) (2)</li><li>• Frontenac (rue) (2)</li><li>• Sainte-Anne (rue) (2)</li><li>• Desjardins (rue)</li><li>• Jeanne-D'Arc (rue)</li></ul>
Saint-Antoine (rue)	Alexandre (rue)
Saint-Cyrille (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-André (rue)</li><li>• Delage (rue) (2)</li><li>• Levasseur (rue) (2)</li><li>• Armand-Thériault (boulevard)</li><li>• Pouliot (rue) (2)</li><li>• Casgrain (rue) (2)</li><li>• Saint-Jean (rue) (2)</li></ul>
Saint-Dominique (rue)	Beaubien (rue)



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Sainte-Anne (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Louis (rue) (2)</li><li>• Amyot (rue) (2)</li><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Saint-Pierre (rue)</li><li>• Saint-André (rue) (2)</li><li>• Landry (rue) (2)</li></ul>
Sainte-Claire (rue)	Bernier (rue)
Saint-Elzéar (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Delage (rue) (2)</li><li>• Saint-Pierre (rue)</li><li>• Saint-André (rue) (2)</li><li>• Saint-Magloire (rue)</li><li>• Pouliot (rue) (2)</li></ul>
Sainte-Marie (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Delage (rue)</li><li>• Saint-Pierre (rue)</li></ul>
Saint-François-d'Assise (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Alfred (rue)</li><li>• Saint-André (rue)</li></ul>
Saint-François-Xavier (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Delage (rue)</li><li>• Pouliot (rue) (2)</li><li>• Levasseur (rue)</li></ul>
Saint-Georges (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Domaine, du (rue)</li><li>• Saint-Dominique (rue)</li></ul>
Saint-Gérard (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Paul (rue)</li><li>• Saint-Henri (rue)</li></ul>
Saint-Henri (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Alfred (rue)</li><li>• Delage (rue)</li><li>• Pouliot (rue) (2)</li><li>• Saint-Pierre (rue) (2)</li><li>• Armand-Thériault (boulevard)</li><li>• Saint-Pierre (rue)</li></ul>



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Saint-Honoré (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Amyot (rue)</li></ul>
Saint-Jean (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Casgrain (rue)</li><li>• Saint-Cyrille (rue) (2)</li><li>• Fraserville (rue)</li></ul>
Saint-Jean-Baptiste (rue)	Delage (rue)
Saint-Joseph (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Lévis (rue)</li></ul>
Saint-Laurent (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue) (2)</li><li>• Saint-André (rue)</li></ul>
Saint-Louis (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Frontenac (rue) (2)</li><li>• Chute, de la (rue)</li><li>• Sainte-Anne (rue) (2)</li></ul>
Saint-Magloire (rue)	Saint-Elzéar (rue)
Saint-Marc (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Jacques (côte)</li><li>• Blondeau (rue)</li><li>• Lafontaine (rue) (2)</li></ul>
Saint-Paul (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue)</li><li>• Saint-Pierre (rue) (2)</li><li>• Armand-Thériault (boulevard)</li></ul>
Saint-Pierre (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue)</li><li>• Frontenac (rue) (2)</li><li>• Sainte-Anne (rue) (2)</li><li>• Fraser (rue)</li><li>• Desjardins (rue) (2)</li><li>• Saint-Henri (rue) (2)</li></ul>
Saint-Victor (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lafontaine (rue)</li><li>• Fraserville (rue)</li></ul>



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Saules, des (rue)	Fraser (rue) (2)
Seigneurs, des (avenue)	Saint-Pierre (rue)
Sir-Hector-Langevin (rue)	Mackay (rue)
Sortie des terrains sportifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cèdres, des (rue)</li><li>• Desjardins (rue)</li></ul>
Soucy (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Témiscouata (rue)</li><li>• Prévost (rue)</li></ul>
Stanislas-Belle (rue)	Plateaux des (rue)
Stationnement Paradis (ancienne rue Paradis)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Iberville (rue)</li><li>• Beaubien (rue)</li></ul>
Sucrerie, de la (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraserville (rue)</li><li>• Bois-Francs, des (rue)</li><li>• Carrier (place)</li></ul>
Sylvien (rue)	De Chauffailles (rue) (2)
Taché (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartier (boulevard)</li><li>• Beaubien (rue)</li></ul>
Témiscouata (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Alfred-Fortin (rue) (2)</li><li>• Saint-Magloire (rue)</li><li>• Aline (rue) (2)</li><li>• Raymond, des (chemin) (2)</li></ul>
Terrasses Nord (rue)	Aline (rue)
Terrasses Sud (rue)	Aline (rue)
Thibaudeau (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Alfred (rue)</li><li>• Delage (rue) (2)</li><li>• Pouliot (rue)</li></ul>
Thibault (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Desjardins (rue)</li><li>• Sainte-Anne (rue)</li></ul>



Numéro de résolution

<b>ANNEXE I (amendée)</b> (Article 8) <b>ARRÊTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Thomas-Jones (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prévost (rue)</li><li>• Coristine (rue) (2)</li><li>• Alfred-Fortin (rue) (2)</li><li>• Beaulieu (rue) (2)</li></ul>
Thomas-Viel (rue)	Fraserville (rue)
Tilleuls, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• De Chauffailles (rue)</li><li>• Hêtres, des (rue) (2)</li><li>• Trembles, des (rue)</li></ul>
Timothée (rue)	Témiscouata (rue)
Trembles, des (rue)	Fraserville (rue)
Tulipes, des (rue)	Marguerites, des (rue)
Verbois (rue)	Villeray (rue) (2)
Vétérans, des (rue)	Delage (rue)
Vézina (rue)	Alexandre (rue)
Viger (rue)	Plourde (rue) (2)
Villeray (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Léveillé (rue)</li><li>• Plourde (rue)</li></ul>
Vinaigriers, des (rue)	Cerisiers, des (rue)
Voie de desserte Saint-Henri (rue)	Saint-Henri (rue)
Wilfrid-Laurier (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plourde (rue)</li><li>• Villeray (rue)</li></ul>
Yves-Godbout (rue)	Joseph-Viel (rue)
Yvon-Piuze (rue)	Saint-André (rue)



- Modification
- Retrait

<b>ANNEXE VIII (amendée)</b> (Article 21) <b>PASSAGES PIÉTONNIERS</b>	
Rue	Description des intersections ou des endroits
Alexandre (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dupuis (rue)</li><li>• Bernier (rue)</li></ul>
Alfred-Fortin (rue)	Louis-Vincent-Dumais (rue)
Amyot (rue)	Lafontaine (rue) (bretelle)
Amyot (rue)	Saint-Laurent (rue)
Amyot (rue)	Sainte-Anne (rue)
Amyot (rue)	Face au Carré Dubé
Amyot (rue)	Chouinard (rue)
Amyot (rue)	Face au numéro civique 42
Amyot (rue)	Face au numéro civique 299
Amyot (rue)	Face au numéro civique 65
Armand-Thériault (boulevard)	Saint-Henri (rue)
Armand-Thériault (boulevard)	Face à l'Hôpital et à l'immeuble « Les Verrières »
Beaubien (rue)	Face à la garderie
Beaubien (rue)	Roy (rue)
Bernier (rue)	Derrière l'école la Croisée I face au numéro civique 180
Cerisiers, des (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Face à l'entrée charretière sud du magasin Walmart</li><li>• Vinaigriers, des (rue)</li></ul>
Chênes, des (rue)	Face au numéro civique 230
Cônes, des (rue)	Terrain de jeux
Delage (rue)	Saint-Henri (rue)
Delage (rue)	Thibaudeau (rue)



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<b>ANNEXE VIII (amendée)</b> (Article 21)	
<b>PASSAGES PIÉTONNIERS</b>	
<b>Rue</b>	<b>Description des intersections ou des endroits</b>
Denonville (rue)	Terrain de jeux
Desjardins (rue)	Saint-André (rue)
Fraser (rue)	du Manoir Fraser à la rue Lévis
Fraser (rue)	Cerisiers, des (rue)
Fraser (rue)	Face au numéro civique 168
Fraser (rue)	Ormes, des (rue)
Fraser (rue)	Domaine, du (rue)
Fraserville (rue)	Pouliot (rue)
Fraserville (rue)	Saint-Alfred (rue)
Frontenac (rue)	Face au Centre Premier Tech
Frontenac (rue)	Face à l'entrée de l'École secondaire de Rivière-du-Loup
Gilles (rue)	Face au numéro civique 86
Hayward (rue)	Face à la gare fluviale
Hôtel-de-Ville, de l' (boulevard)	Face au Parc du Campus-et-de-la-Cité
Hôtel-de-Ville, de l' (boulevard)	Face au numéro civique 311
Hôtel-de-Ville, de l' (rue)	Devost (rue)
Iberville (rue)	Lévis (rue)
Lafontaine (rue)	Allées du centre-ville (2 traverses)
Lafontaine (rue)	Rocher, du (rue)
Lafontaine (rue)	Fraserville (rue)
Lafontaine (rue)	Sainte-Anne (rue)
Lafontaine (rue)	Saint-Laurent (rue)
Lafontaine (rue)	Devost (rue)
Lafontaine (rue)	Cour, de la (rue)



<b>ANNEXE VIII (amendée)</b> (Article 21)	
<b>PASSAGES PIÉTONNIERS</b>	
<b>Rue</b>	<b>Description des intersections ou des endroits</b>
Lafontaine (rue)	Face du numéro civique 488
Lafontaine (rue)	Saint-Marc (rue)
Landry (rue)	Face au numéro civique 400
Laval (rue)	Escalier rue Delage au trottoir côté nord
Mackay (rue)	Bains, des (côte) (direction est)
Mackay (rue)	Face au gazebo est
Mackay (rue)	Stationnement près de la Tête d'Indien
Mackay (rue)	Terrain de jeux (à l'est)
Mackay (rue)	Face au 1 <sup>er</sup> stationnement, côté est
Marguerites, des (rue)	Tulipes, des (rue)
Pouliot (rue)	Thibaudeau (rue)
Raymond, des (chemin)	<ul style="list-style-type: none"><li>• De la Vérendrye (rue)</li><li>• Face au numéro 141</li></ul>
Roland-Roussel (rue)	Hôtel-de-Ville, de l' (boulevard)
Saint-André (rue)	Saint-Cyrille (rue)
Saint-Henri (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Face du numéro civique 31</li><li>• Albert (rue)</li></ul>
Saint-Henri (rue)	Face à l'entrée de l'école Saint-François
<del>Saint-Magloire (rue)</del>	<del>Tunnel</del>
Saint-Magloire (rue)	Face au 7, rue Magloire
Saint-Pierre (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Face aux numéros civiques 325 et 350</li><li>• Saint-Paul (rue)</li></ul>
<b>Saint-Claire (rue)</b>	<b>Face au parc de la Croix</b>
Témiscouata (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soucy (rue)</li><li>• Face aux numéros civiques 14 et 15</li><li>• Au pied de l'escalier de la rue Jarvis</li></ul>



<b>ANNEXE VIII (amendée)</b> (Article 21)	
<b>PASSAGES PIÉTONNIERS</b>	
<b>Rue</b>	<b>Description des intersections ou des endroits</b>
Verbois (rue)	Face au terrain de jeux
Vézina (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Face à l'école La Croisée II</li><li>• Face à l'école La Croisée I</li><li>• Face au numéro civique 11</li><li>• Face au numéro civique 13</li></ul>

- Modification  
 Retrait

<b>ANNEXE XI (amendée)</b> (Article 39)	
<b>STATIONNEMENT INTERDIT</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Alexandre (rue)	Côté est, entre le chemin des Raymond et la rue Saint-Antoine
Alfred-Fortin (rue)	Côté nord, de la rue Témiscouata en direction est sur une distance de 30 mètres
Amyot (rue)	Côté ouest, entre les rues Sainte-Anne et Lafontaine Côté est, de la rue Lafontaine à l'entrée du stationnement Devost Deux (2) côtés de la rue Saint-Elzéar à la rue Dollard Côté est de la rue Frontenac jusqu'au numéro civique 111 Côté est de la rue Saint-Laurent à partir de l'entrée du stationnement privé, en direction sud, sur une distance de 10 mètres Côté ouest, à partir du numéro civique 40 jusqu'au numéro civique 46 inclusivement Côté ouest, entre les rues Saint-Laurent et Sainte-Anne de 4 h à 9 h les mardis Côté est en direction nord de la rue Amyot sur une distance de 35 mètres à partir de l'intersection de la rue Saint-Laurent
Ancrage, de l' (rue)	Côté sud, du numéro civique 43 jusqu'au boulevard Cartier



<b>ANNEXE XI (amendée)</b> (Article 39) <b>STATIONNEMENT INTERDIT</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Armand-Thériault (boulevard)	Côté nord, de la rue Saint-Henri jusqu'à une distance de 40 mètres à partir de l'entrée nord-ouest de l'immeuble Les Verrières situé au 515, boulevard Armand-Thériault Côté sud de la rue de Chauffailles, 50 mètres après l'entrée des ambulances
Bains (côte des)	Côté est du boulevard Cartier jusqu'à la rue Mackay
Beaubien (rue)	Côté sud, de la rue Lafontaine en direction est sur une distance de 53 mètres Côté sud, à partir du numéro civique 59 jusqu'à l'intersection de la rue du Domaine Côté nord, de la rue Lafontaine à la rue du Domaine
Bélanger (rue)	Côtés sud et est, des rues Saint-André à Saint-Elzéar
Bernier (rue)	Côté sud, à partir d'une distance de 35 mètres de l'intersection de la rue Alexandre jusqu'à la rue Gilles
Casgrain (rue)	Côté ouest, des rues Fraserville à D'Amours
Chênes, des (rue)	Côtés sud et ouest, à 75 mètres de la rue des Sorbiers jusqu'au numéro civique 225
Chouinard (rue)	Côté nord sur toute sa longueur Côté sud, à partir de la rue Lafontaine, sur une distance de 80 mètres vers l'est
Cour, de la (rue)	Côté sud de la rue, de l'entrée du 41 rue de la Cour, sur une distance de 17 mètres vers l'est
D'Amours (rue)	Côté est, de la rue Fraserville jusqu'au 15, rue D'Amours
De Chauffailles (rue)	Côté nord, 5 mètres de part et d'autre des entrées des numéros civiques 44 et 48, rue De Chauffailles
Devost (rue)	Côtés sud et ouest, de la rue Lafontaine à la rue de l'Hôtel-de-Ville
Dollard (rue)	Côté nord, des rues Amyot à Lafontaine
Domaine, du (rue)	Côté ouest, des rues Beaubien à Iberville Côté est, des rues Beaubien à Pelletier
Émilie-Gamelin (rue)	Côté droit à la sortie de la boucle
Fraser (rue)	Côté sud, entre la rue du Domaine et le numéro civique 21 Côté nord, entre le numéro civique 20 et la rue Saint-Dominique



<b>ANNEXE XI (amendée)</b> (Article 39) <b>STATIONNEMENT INTERDIT</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Fraserville (rue)	Des 2 côtés de la rue Lafontaine jusqu'à la rue Saint-André Côté nord, entre le viaduc de la route 185 et la rue de la Sucrierie Côté nord, entre les rues Pouliot et Saint-Pierre Face au numéro civique 41
Frontenac (rue)	Côté sud, entre le boulevard Armand-Thériault et la rue Saint-Pierre Côté sud, de l'entrée ouest du Stade de la Cité des Jeunes jusqu'à la rue Amyot Côté nord, de la rue Landry à la rue Saint-André et de la rue Lafontaine à la rue Amyot
Hôtel-de-Ville, de l' (boulevard)	Deux côtés en direction ouest, à partir de la rue Joly jusqu'à la limite ouest de la ville Direction est, de la limite ouest de la ville jusqu'à la rue Joly
Hôtel-de-Ville, de l' (rue)	Côté sud de l'intersection de la rue Lafontaine jusqu'à l'immeuble du Marché Richelieu au numéro civique 59, sur une distance de 74 mètres Côté sud, entre les rues Joly et Lafontaine
Iberville (rue)	Côté nord face au numéro civique 34
Jarvis (rue)	Côté ouest, de la rue Témiscouata au chemin des Raymond Côtés sud et ouest du chemin des Raymond à la rue Alexandre Côté est, sur une distance de 60 mètres vers le nord à partir du chemin des Raymond
Jeanne-d'Arc (rue)	Côté nord, des rues Saint-André à Lafontaine
Jeanne-Mance (rue)	Côtés sud et ouest, des rues Saint-Cyrille à Saint-André
Joly (rue)	Côté ouest, de la rue de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la rue Iberville Côté est du numéro civique 29 à la rue de la Cour Côté est du numéro civique 89 au numéro civique 95
Jonquilles, des (rue)	<del>Des deux côtés de la rue face aux numéros civiques 77 et 120</del> Côté nord, entre les deux entrées charretières du numéro civique 120



<b>ANNEXE XI (amendée)</b> (Article 39) <b>STATIONNEMENT INTERDIT</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Lafontaine (rue)	Coin nord-est de la rue Iberville sur une distance de 15 mètres vers le nord Côté est face au numéro civique 59-61, rue Lafontaine Côté est en direction nord, de l'intersection de la rue Iberville et sur une distance de 45 mètres Côté est à partir de l'intersection de la rue Devost, sur une distance de 5 mètres vers le nord et sur une distance de 5 mètres vers le sud de la traverse piétonnière Côté ouest, du numéro civique 26 à la rue Fraser Côté ouest du numéro civique 476 jusqu'à la rue Laval
Landry (rue)	Côté ouest face à la barrière du terrain de soccer synthétique sur une distance de 10 mètres
Laval (rue)	Deux côtés, entre les rues Lafontaine et Saint-André Côté sud, entre les rues Saint-André et Saint-Pierre Côté nord sur une distance de 30 mètres à partir de la rue Saint-André vers le numéro civique 20
Levasseur (rue)	Côté est, des rues Fraserville à Saint-Cyrille
Mackay (rue)	Deux côtés de la tête d'Indien jusqu'à la rue Hayward Deux côtés du rond-point du parc de la Pointe jusqu'à l'extrémité nord
Marguerite-Bourgeois (rue)	Côté sud, entre les rues Saint-Alfred et Saint-André
Pelletier (rue)	Côté sud, entre les rues du Domaine et Saint-Dominique
Petit-Moulin, du (rue)	Deux côtés, entre les rues Jarvis et Témiscouata
Plourde (rue)	Côté nord, entre la rue Denonville et le numéro civique 92A Côté nord, entre le numéro civique 106 et la rue des Plateaux
Pouliot (rue)	Côté ouest, des rues Fraserville à Saint-Cyrille Côté ouest, des rues Saint-Elzéar à Saint-Henri
Raymond, des (chemin)	Côté nord, entre les rues Alexandre et Témiscouata
Richard (rue)	Côté ouest, entre la rue Saint-Antoine et le chemin des Raymond



<b>ANNEXE XI (amendée)</b> (Article 39) <b>STATIONNEMENT INTERDIT</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Rocher (rue)	Côté sud de la rue, du numéro civique 67 jusqu'au numéro civique 61
Roy (rue)	Côté ouest, entre les rues Iberville et Beaubien
Saint-Alfred (rue)	Côté sud-ouest, de la rue Saint-Jean-Baptiste sur une distance de 5 mètres vers le sud-est
Saint-André (rue)	Côté est, entre les rues Dollard et Frontenac Côté est, entre la ruelle Bélanger et la rue Saint-Elzéar Côté est entre le numéro civique 119 et la rue Laval Côté ouest, entre le numéro civique 114 et la rue Laval Côté ouest, entre les rues Sainte-Anne et Frontenac
Saint-Cyrille (rue)	Côté nord, des rues Saint-Jean à Delage
Sainte-Anne (rue)	Côté nord-ouest, de la rue Lafontaine jusqu'au numéro civique 30, rue Sainte-Anne Côté nord, entre les rues Amyot et Saint-Louis Côté nord, débutant à 8 mètres de l'intersection avec la rue Dugal vers le sud et se continuant du côté est de la rue Dugal sur une distance de 13 mètres vers le nord
<b>Sainte-Claire (rue)</b>	<del>Côté est, du numéro civique 5 sur une distance de 25 mètres vers le nord</del> <b>Deux côtés, entre les rues Bernier et Picard</b>
Saint-Elzéar (rue)	Côté nord, entre la rue Saint-Magloire et le numéro civique 6 Côté sud sur toute sa longueur
Saint-François-d'Assise (rue)	Deux côtés, des rues Saint-Alfred à Saint-André
Saint-Georges (rue)	Côté sud, entre les rues du Domaine et Saint-Dominique
Saint-Henri (rue)	Côté nord, de la rue Mère-Antier au boulevard Armand-Thériault Côté nord, de la rue Delage jusqu'au numéro civique 11 Côté nord, des rues Saint-Pierre à Pouliot Côté nord, 5 mètres de part et d'autre de l'entrée du 60, rue Saint-Henri Côté nord, 5 mètres de part et d'autre de l'entrée du 66, rue Saint-Henri Côté nord, 5 mètres de part et d'autre de l'entrée plus



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<b>ANNEXE XI (amendée)</b> (Article 39) <b>STATIONNEMENT INTERDIT</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
	à l'est du 70, rue Saint-Henri Côté ouest, dans la bretelle entre le boulevard Armand-Thériault et la rue Saint-Henri, face aux numéros civiques 69, 71 et 71B
Saint-Jacques (côte)	Côté ouest de la rue Bellevue à la rue Fraser Côté est, face au numéro civique 59
Saint-Jean (rue)	Côté ouest, entre les rues Fraserville et Saint-Cyrille
Saint-Jean-Baptiste (rue)	Côté sud-est, sur une distance de 15 mètres vers le sud-ouest Côté sud, entre les rues Delage et Saint-Alfred
Saint-Laurent (rue)	Côté nord, entre les rues Saint-André et Amyot
Saint-Louis (rue)	Côté est, du numéro civique 21 jusqu'à la rue Lafontaine Côté ouest, du numéro civique 24 jusqu'à la rue Lafontaine
Saint-Paul (rue)	Côté nord, des rues Saint-Pierre à Pouliot
Saint-Pierre (rue)	Côté est, entre les rues Frontenac et Saint-Elzéar Côté est, entre les rues Saint-Henri et Fraserville Côté ouest, entre les rues Frontenac et Saint-Henri
Saint-Victor (rue)	Côté ouest, des rues Lafontaine à Fraserville
Témiscouata (rue)	Côté est du pont d'Amours jusqu'au numéro civique 125 inclusivement Côté ouest, des numéros civiques 114-116 jusqu'au numéro civique 124 Côté ouest, entre les rues Saint-Magloire et Alexandre Côté sud, face aux numéros civiques 14 et 15; côté nord, de part et d'autre de la traverse piétonnière Direction nord, de la rue Saint-Magloire sur une longueur de 12 mètres et sur les 2 côtés de la rue
Terrasses Nord, des (rue)	Autour du rond-point
Vézina (rue)	Côté sud, de la rue Gilles jusqu'à la sortie de l'église Côté nord, de la sortie de l'église jusqu'à la rue Alexandre



# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

 Modification

<b>ANNEXE XII.I (amendée)</b> (Article 40.1)			
<b>STATIONNEMENT LIMITÉ À 90 MINUTES</b>			
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>	<b>Jour</b>	<b>Heure</b>
Devost (rue)	Côté est entre les rues Lafontaine et de l'Hôtel-de-Ville	Lundi au samedi	de 9 h à 18 h
<b>Dollard (rue)</b>	<b>Côté sud, trois espaces à partir de la rue Lafontaine vers la rue Saint-André</b>	<b>Lundi au samedi</b>	<b>de 9 h à 18 h</b>
Frontenac (rue)	Côté nord entre les rues Lafontaine et Saint-André Des deux côtés entre les rues Lafontaine et Saint-André	Lundi au samedi	de 9 h à 18 h
Hôtel-de-Ville, de l' (rue)	Côté nord, entre les rues Lafontaine et Devost	Lundi au samedi	de 9 h à 18 h
Iberville (rue)	Du côté nord, des deux côtés entre la rue Lafontaine et le numéro civique 46 Du côté sud entre la rue Lafontaine et le numéro civique 43	Lundi au samedi	de 9 h à 18 h
Joly	Côté ouest, de la rue Desjardins à la rue Lafontaine	Lundi au samedi	de 9 h à 18 h
Lafontaine	Des deux côtés des rues Fraserville à Fraser	Lundi au samedi	de 9 h à 18 h
Stationnement derrière l'édifice Rosaire-Gendron	3 espaces situés au sud de la borne électrique	Lundi au dimanche	En tout temps



 Modification

<b>ANNEXE XV (amendée)</b> (Article 49)	
<b>ZONES DÉBARCADÈRES</b>	
<b>Rue</b>	<b>Zone</b>
Amyot (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Côté est, sur une longueur de 7 mètres au nord de l'entrée principale de l'édifice de la Place Saint-Louis-de-Gonzague</li><li>• Côté ouest, de 7 heures à 17 heures, à partir de la rue Saint-Laurent, sur une distance de 30 mètres</li></ul>
Dollard (rue)	Face au numéro civique 25, place d'affaires de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup
Domaine, du (rue)	La partie longeant la limite ouest du lot numéro 49-3 du cadastre officiel de la Ville de Fraserville, sur une longueur de 36 mètres, à partir d'un point situé à 28 mètres du coin des rues Pelletier et du Domaine
Fraserville (rue)	Côté nord-ouest face au numéro civique 52-54
Frontenac (rue) 1427	Côté sud face au Stade de la Cité des Jeunes
Lafontaine (rue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Côté est face au numéro civique 9</li><li>• Côté est entre les entrées des deux stationnements du Carré Dubé, de 7 h à 19 h, les samedis du mois de juillet jusqu'au samedi de la fin de semaine de l'Action de grâces inclusivement</li><li>• Côté ouest face au numéro civique 299</li></ul>
Louis-Philippe-Lebrun (rue)	Côté nord-est face au numéro civique 180
Pommiers, des (rue)	Face au numéro civique 5
Sainte-Anne (rue)	Côté sud-est de la rue Lafontaine jusqu'au numéro civique 30 de la rue Sainte-Anne
<b>Saint-Henri (rue)</b>	<b>Des deux côtés de la rue, entre les rues Saint-Pierre et Albert, de 7 h 30 à 8 h 15, du lundi au vendredi, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin</b>
Saint-Magloire (rue)	Face au numéro civique 13-A



Numéro de résolution

Modification

<b>ANNEXE XVI (amendée)</b> (Article 54)	
<b>STATIONNEMENTS RÉSERVÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>	
<b>Zone</b>	<b>Nombre d'espaces réservés</b>
Amyot (rue), face au numéro civique 54	1
Amyot (rue), face aux numéros civiques 69	1
Delage (rue) face au numéro civique 37	1
Devost (rue) face à l'entrée arrière du numéro civique 234, rue Lafontaine (pharmacie)	2
Lafontaine (rue), face aux numéros civiques 116-118	1
Lafontaine (rue), face au numéro civique 327	1
Lafontaine (rue), face au numéro civique 370	1
Sainte-Anne (rue), près de la borne incendie près du 345, Lafontaine	1
Stationnement de l'édifice de l'hôtel de ville	1
Stationnement du 86 à 90, rue de l'Hôtel-de-Ville	1
Stationnement rue Sainte-Anne	1
Stationnement rue Saint-Laurent (CLSC Rivières et Marées)	2
Stationnement Carré Dubé	1 sur chaque niveau
Stationnement rue Devost	2
Stationnement du Centre culturel	6
Stationnement de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard	1
Stationnement du Stade de la Cité des Jeunes	1
Stationnement du Centre Premier Tech	6
Stationnement rue Mackay, direction est (près du chalet de la côte des Bains)	1



**ANNEXE XVI (amendée)**  
(Article 54)

**STATIONNEMENTS RÉSERVÉS  
AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

<b>Zone</b>	<b>Nombre d'espaces réservés</b>
Stationnement rue Mackay, face au Chalet de la côte des Bains	2
Stationnement de l'Église Saint-François-Xavier	1
Stationnement de l'Église Saint-Patrice	1
Stationnement du Musée du Bas-Saint-Laurent	1
Stationnement du 37, rue Delage (place d'affaires de l'entreprise en ingénierie Cima+)	1
Stationnement de la place d'affaires de l'Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup	1
<b>Stationnement du Centre de curling Prelco</b>	<b>1</b>

Premier projet de  
résolution n°  
389-2019

**4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION AU 465-475, RUE LAFONTAINE**

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs insérés dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce conseil a adopté le règlement numéro 1364, du 10 mars 2003, sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble applicable au territoire de la ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que l'objet du règlement est d'habiliter ce conseil à autoriser, sur demande et sous certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la Loi;

ATTENDU le projet particulier de construction déposé par messieurs Nicolas Breton de BBD constructions et Patrice Harvey, de BLH architectes, mandatés par Immobilier BBCF Inc. pour le lot 3 750 825, du cadastre du Québec, correspondant à l'adresse 465-475, rue Lafontaine, située dans la zone 6-Ma, qui consiste à construire un bâtiment de 23 unités de logements pour personnes retraitées, laquelle construction sera annexée à la Résidence Le Saint-Louis;

ATTENDU que ce projet particulier de construction contrevient à certaines dispositions du règlement de zonage (no 1253), eu égard aux aires d'agrément, aux marges de recul minimales arrière et latérale, à l'empiètement dans les cours arrière et latérale, à la superficie bâtable maximale et au nombre de cases de stationnement;



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

ATTENDU que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme puisque l'augmentation de densité est privilégiée au centre-ville et l'ajout de population contribue à sa vitalité même si une partie du type de clientèle visé par le projet est un peu moins active;

ATTENDU que le 6 août 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet particulier en fonction des critères d'évaluation contenus au règlement numéro 1364 de même qu'en fonction des critères du PIIA relatifs aux agrandissements contenus au règlement numéro 1262-2 et ont recommandé au conseil d'accepter cette demande conformément aux plans déposés le 19 juillet 2019 par M. Breton de BBD constructions et M. Harvey de BLH architectes;

ATTENDU que le présent projet de résolution doit être soumis à une consultation publique de même qu'à un processus d'approbation référendaire, puisqu'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;  
ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'approuver la demande d'autorisation de projet particulier de construction présentée par Messieurs Breton et Harvey;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, adopte le premier projet de résolution numéro 389-2019 concernant la demande de projet particulier de construction déposée par Monsieur Nicolas Breton de BBD constructions pour Immobilier BBCF inc, pour le lot 3 750 825 du cadastre du Québec, correspondant à l'adresse 465-475, rue Lafontaine située dans la zone 6-Ma, afin d'encadrer l'implantation, les matériaux et l'architecture, sur le site du projet, conformément aux plans-projet déposés par l'architecte Patrice Harvey et datés du 19 juillet 2019 qui consistent à construire un bâtiment de 23 unités de logements pour personnes retraitées, laquelle construction sera annexée à la Résidence Le Saint-Louis.

Les éléments non précisés aux plans-projet demeurent assujettis aux normes applicables.

Que ce conseil fixe l'assemblée publique de consultation au mardi 3 septembre 2019 à 20 heures, à la salle du conseil située au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville et autorise le greffier à modifier cette date si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
390-2019

**5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2010 RELATIF AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE DIFFÉRENTES RUES ADDITIONNELLES DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET POURVOYANT À L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 416 060 \$ ET DÉCLARATION DU GREFFIER**

ATTENDU que dans le cadre des travaux de réfection de différentes rues, la Ville de Rivière-du-Loup doit préparer les plans et devis pour diverses rues additionnelles à celles visées par le règlement d'emprunt 1996 du 6 mai 2019;

ATTENDU que dans cette optique, ce conseil juge opportun de mandater des professionnels en vue de pouvoir réaliser ce projet;



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

ATTENDU qu'un projet de règlement d'emprunt a été déposé lors de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2019 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil adopte le règlement d'emprunt numéro 2010, du 19 août 2019, relatif aux honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection de différentes rues additionnelles de la ville de Rivière-du-Loup et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 416 060 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **DÉCLARATION DU GREFFIER CONCERNANT LA NATURE, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010**

Le règlement numéro 2010 a essentiellement pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 416 060 \$ pour réaliser les plans et devis nécessaires aux travaux de réfection des rues Saint-François-Xavier, des rues Pouliot à Levasseur, Levasseur, portion entre les rues Saint-François-Xavier à Fraserville, Pouliot, secteur des rues Saint-François-Xavier à Fraserville, Saint-Elzéar, des rues Saint-Alfred à la rivière du Loup, et Saint-Elzéar, portion entre les rues Saint-Alfred à Saint-Pierre.

Cet emprunt d'une durée de cinq ans sera remboursé par l'imposition, chaque année durant le terme de l'emprunt, d'une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité. Un avis public sera publié à cet effet dans le journal Info Dimanche le 21 août prochain, afin d'informer les personnes habiles à voter désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement d'emprunt numéro 2010 sur le site internet de la ville au [villerdl.ca](http://villerdl.ca) ou en obtenir copie au bureau du greffier au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h

Outre les coûts de préparation du règlement, de publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur et du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

---

## **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2010**

**Règlement d'emprunt du 19 août 2019 relatif aux honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection de différentes rues additionnelles de la ville de Rivière-du-Loup et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 416 060 \$.**

---



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

## LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

### **Article 1 : Titre du règlement**

Le règlement s'intitule: Règlement d'emprunt numéro 2010, du 19 août 2019, relatif aux honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection de différentes rues additionnelles de la ville de Rivière-du-Loup et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 416 060 \$.

### **Article 2 : Travaux autorisés**

La Ville est autorisée à procéder à l'engagement de professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour la réfection de différentes rues de la ville de Rivière-du-Loup conformément à l'estimation datée du 21 juin 2019 préparée par le directeur du Service technique et de l'environnement, monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, laquelle est jointe en annexe I au règlement pour en faire partie intégrante.

### **Article 3 : Montant autorisé à dépenser**

La Ville est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 416 060 \$ aux fins du présent règlement.

### **Article 4 : Montant emprunté**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 416 060 \$ sur une période de cinq ans.

### **Article 5 : Mode de financement des services**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **Article 6 : Affectation des sommes disponibles pour le paiement des dépenses prévues au règlement**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **Article 7 : Affectation d'une subvention**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.



# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## Article 8 : Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le greffier,

La mairesse,

Georges Deschênes, OMA avocat

Sylvie Vignet

<b>ANNEXE I</b>			
<b><u>Estimation des coûts</u></b>			
<b>( Article 2 )</b>			
<b>BORDEREAU DE SOUMISSION</b>			
<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Montant</b>
<b>1.</b>	<b>Rue Saint-François-Xavier, des rues Pouliot à Levasseur</b>		
1.1	Analyse et conception	% des coûts des travaux	8 820,00 \$
1.2	Cueillette des données et relevés de terrains	% des coûts des travaux	2 625,00 \$
1.3	Étude géotechnique	% des coûts des travaux	7 875,00 \$
1.4	Préparation des plans et devis préliminaires	% des coûts des travaux	21 000,00 \$
1.5	Préparation des plans et devis définitifs	% des coûts des travaux	10 500,00 \$
		Sous-total	50 820,00 \$
<b>2.</b>	<b>Rue Levasseur, des rues Saint-François-Xavier à Fraserville</b>		
2.1	Analyse et conception	% des coûts des travaux	4 410,00 \$
2.2	Cueillette des données et relevés terrains	% des coûts des travaux	1 312,50 \$
2.3	Étude géotechnique	% des coûts des travaux	3 937,50 \$



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<b>ANNEXE I</b>			
<b>Estimation des coûts</b>			
<b>( Article 2 )</b>			
<b>BORDEREAU DE SOUMISSION</b>			
<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Montant</b>
2.4	Préparation des plans et devis préliminaires	% des coûts des travaux	10 500,00 \$
2.5	Préparation des plans et devis définitifs	% des coûts des travaux	5 250,00 \$
Sous-total			25 410,00 \$
<b>3.</b>	<b>Rue Pouliot, des rues Saint-François-Xavier à Fraserville</b>		
3.1	Analyse et conception	% des coûts des travaux	6 615,00 \$
3.2	Cueillette des données et relevés terrains	% des coûts des travaux	1 968,75 \$
3.3	Étude géotechnique	% des coûts des travaux	5 906,25 \$
3.4	Préparation des plans et devis préliminaires	% des coûts des travaux	15 750,00 \$
3.5	Préparation des plans et devis définitifs	% des coûts des travaux	7 875,00 \$
Sous-total			38 115,00 \$
<b>4.</b>	<b>Rue Saint-Elzéar, des rues Saint-Alfred à la rivière du Loup</b>		
4.1	Analyse et conception	% des coûts des travaux	42 200,00 \$
4.2	Cueillette des données et relevés terrains	% des coûts des travaux	31 200,00 \$
4.3	Étude géotechnique	% des coûts des travaux	46 250,00 \$
4.4	Préparation des plans et devis préliminaires	% des coûts des travaux	46 875,00 \$
4.5	Préparation des plans et devis définitifs	% des coûts des travaux	27 500,00 \$
Sous-total			196 025,00 \$
<b>5.</b>	<b>Rue Saint-Elzéar, des rues Saint-Alfred à Saint-Pierre</b>		
5.1	Analyse et conception	% des coûts des travaux	19 200,00 \$
5.2	Cueillette des données et relevés terrains	% des coûts des travaux	14 200,00 \$
5.3	Étude géotechnique	% des coûts des travaux	21 075,00 \$
5.4	Préparation des plans et devis préliminaires	% des coûts des travaux	20 900,00 \$



<b>ANNEXE I</b>			
<b>Estimation des coûts</b>			
<b>( Article 2 )</b>			
<b>BORDEREAU DE SOUMISSION</b>			
<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Montant</b>
5.5.	Préparation des plans et devis définitifs	% des coûts des travaux	12 550,00 \$
Sous-total			87 925,00 \$
Total des travaux			396 295,00 \$
<b>Frais incidents</b>			
a)	Honoraires professionnels		0,00 \$
b)	Frais d'émission des obligations		0,00 \$
c)	Intérêts sur emprunt temporaire		0,00 \$
d)	TPS		0,00 \$
e)	TVQ (4,9875 %)		19 765,00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>			<b><u>416 060,00 \$</u></b>

Estimation datée du 21 juin 2019

Gérald Tremblay, ing.  
Directeur du Service technique et de l'environnement

Rés. n°  
391-2019

**6. APPROBATION D'UN ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, SANITAIRE ET PLUVIALE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ 56 ET 60, RUE ST-HENRI**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Bastille :

Que ce conseil approuve le projet d'acte de servitude de passage et d'entretien d'une conduite d'aqueduc, sanitaire et pluviale, annexé à la résolution, à intervenir avec le Syndicat de la copropriété 56 et 60, rue St-Henri et autorise la mairesse et le greffier à signer ledit acte pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droits la résolution numéro 291-2019 du 10 juin 2019 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Rés. n°  
392-2019

**7. AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DE L'ANCIENNE RUE TACHÉ**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil autorise le trésorier à procéder à la vente de l'ancienne rue Taché appartenant à la Ville aux personnes ci-dessous mentionnées:

- Monsieur Pierre Gamache, vente d'une superficie approximative de 587,3 mètre carré au prix de 4,50 \$ le mètre carré;
- Monsieur Jacques Viel, vente d'une superficie approximative de 20,8 mètre carré au prix de 7,50 \$ le mètre carré;
- Monsieur Jacques Viel, vente d'une superficie approximative de 155,1 mètre carré au prix de 4,50 \$ le mètre carré;

et l'autorise à mandater un arpenteur pour effectuer la subdivision de ce terrain, le tout conformément à notre politique de location et de disposition de terrains excédentaires, les frais de notaires étant à la charge des acheteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
393-2019

**8. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2021 CONCERNANT L'OCCUPATION DES LIEUX DU 75, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec 2021 concernant l'occupation des lieux du 75, rue de l'Hôtel-de-Ville et autorise le greffier à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
394-2019

**9. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET RIVIÈRE-DU-LOUP EN SPECTACLES**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil approuve le projet de protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le Cégep de Rivière-du-Loup et Rivière-du-Loup en spectacles pour la présentation d'un spectacle dans le cadre du cinquantième anniversaire du Cégep, dans les limites du parc du Campus-et-de-la-Cité et autorise la mairesse et le directeur du Service loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Rés. n°  
395-2019

**10. APPROBATION DE PROTOCOLES D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC DIVERS ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES SOCIOCOMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sociocommunautaires, autorise la mairesse et le directeur du Service loisirs, culture et communautaire à signer les protocoles à intervenir avec les organismes et autorise le trésorier à procéder au versement des contributions financières conformément aux protocoles d'entente et ci-dessous mentionnées pour les années 2019 à 2021:

Organismes	2019	2020	2021
L'Harmonie de Rivière-du-Loup inc.	3200 \$	3520 \$	3520 \$
Hétéroclite	625 \$	687.50 \$	687.50 \$
Les Vivaldistes du Grand-Portage inc.	625 \$	687.50 \$	687.50 \$
Sparages	500 \$	550 \$	550 \$
Patrimoine en spectacle	1000 \$	1100 \$	1100 \$
Corporation du patrimoine religieux de Rivière-du-Loup	500 \$	550 \$	550 \$
Vues dans la tête de Rivière-du-Loup	7000 \$	7700 \$	7700 \$
La Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage (Manoir Fraser)	8000 \$	8800 \$	8800 \$
Le Musée du Bas-Saint-Laurent et la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage (sans indexation 2020-2021)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
396-2019

**11. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC FABBULLE POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT LE FABBULLEUX MIX 2019**

ATTENDU que le développement durable est au cœur des préoccupations des citoyens et de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup s'est dotée de son Plan stratégique *S'engager pour un futur stimulant* où l'implication du milieu est essentielle au succès des actions et à l'atteinte des différents objectifs de développement durable identifiés dans ce dernier;

ATTENDU que l'événement le Fabbulleux mix 2019, organisé par Fabbulle, propose la réalisation locale, participative et audacieuse de défis liés aux objectifs de développement durable de l'UNESCO, et ce, en cohérence avec les objectifs du plan stratégique *S'engager pour un futur stimulant de la Ville*;

ATTENDU que les répercussions de l'événement seront fort probablement nombreuses, locales, adaptées et aux bénéfices des citoyens de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,



Numéro de résolution

	<p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Bastille :</p> <p>Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le Fabbulle, pour le tenue de l'événement Fabbulleux Mix 2019 et autorise la conseillère en développement durable à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;</p> <p>Autorise le trésorier à verser une somme de 1 250 \$ à titre d'aide financière non récurrente pour l'organisation de l'événement 2019.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 397-2019</b></p>	<p><b>12. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :</p> <p>Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Société de la Sclérose Latérale Amyotrophique du Québec concernant la présentation de l'activité <i>Marche de la SLA</i> qui se tiendra le dimanche 8 septembre 2019 au parc du Campus-et-de-la-Cité et autorise la mairesse et le directeur du Service loisirs, culture et communautaires à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 398-2019</b></p>	<p><b>13. APPROBATION DE L'AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE DE SERVICES INTERVENUE AVEC LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT LES AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :</p> <p>Que ce conseil approuve l'avenant numéro 1, annexé à la résolution, à l'entente de services relativement aux aires de circulation et de stationnement situées sur la propriété du Cégep de Rivière-du-Loup intervenue le 19 septembre 2016 et autorise la mairesse et le greffier à signer ledit avenant pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 399-2019</b></p>	<p><b>14. APPUI À LA SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU GRAND-PORTAGE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :</p> <p>Que le conseil confirme son appui financier à la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage pour le dépôt d'une demande de subvention au programme <i>Entente de partenariat régional en tourisme</i> (EPRT) ainsi qu'au prochain programme de subvention fédéral en vue de la réalisation de travaux d'amélioration à l'immeuble du Manoir Fraser.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>



Numéro de résolution

<p><b>Rés. n° 400-2019</b></p>	<p><b>15. APPROBATION DE LA LISTE MODIFIÉE DES COMITÉS ET COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :</p> <p>Que ce conseil désigne le directeur du Service du développement économique à titre de représentant de la Ville de Rivière-du-Loup auprès de la Corporation de l'aéroport de Rivière-du-Loup inc.;</p> <p>Désigne le directeur du Service des finances et de la trésorerie à titre de représentant de la Ville de Rivière-du-Loup auprès de la Corporation d'innovation industrielle, technologique et économique de Rivière-du-Loup;</p> <p>Désigne le directeur du Service technique et de l'environnement à titre de représentant de la Ville de Rivière-du-Loup auprès de la Corporation du Comité organisateur de la Finale des jeux du Québec - Rivière-du-Loup, Hiver 2021;</p> <p>Désigne le directeur du Service des finances et de la trésorerie à titre de représentant de la Ville de Rivière-du-Loup auprès de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (conseil d'administration et réunions des actionnaires);</p> <p>Que la présente résolution modifie, à toute fin que de droit, la liste adoptée par la résolution numéro 152-2019 du 8 avril 2019.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 401-2019</b></p>	<p><b>16. DÉSIGNATION DES MEMBRES CITOYENS POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE DU BUDGET PARTICIPATIF</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :</p> <p>Que ce conseil, dans le cadre du comité de pilotage du budget participatif, désigne Mesdames Mélanie Langlais, Louise Pelletier et monsieur Daniel Belle-Isle à titre de membres citoyens.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 402-2019</b></p>	<p><b>17. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONGRÈS MONDIAL ACADIEN</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu :</p> <p>Que ce conseil autorise le trésorier à rembourser sur présentation des pièces justificatives, les sommes réellement encourues pour la participation de la Ville de Rivière-du-Loup au Congrès Mondial Acadien qui aura lieu le 22 août 2019 à Dieppe et autorise le maire suppléant et le directeur du Service du développement économique à y représenter la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>



Ville de  
Rivière-du-Loup

## Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°  
403-2019

**18. AUTORISATION AU CABINET DU WHIP EN CHEF DU GOUVERNEMENT À SERVIR OU VENDRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES LORS D'UNE ACTIVITÉ LE 11 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille :

Que ce conseil autorise le Cabinet du whip en chef de la Coalition avenir Québec à servir ou vendre des boissons alcoolisées pour consommation sur place, au Stade de baseball du terrain des Premiers Jeux du Québec, le 11 septembre 2019 de 16 heures à 21 heures, conformément au plan annexé à la demande de permis adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises du propriétaire du terrain, soit la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
404-2019

**19. AUTORISATION AU MARCHÉ PUBLIC LAFONTAINE À SERVIR OU VENDRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES POUR CONSOMMATION SUR PLACE LORS DE LA TENUE DE L'ACTIVITÉ LA TABLE DU MARCHÉ**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :

Que ce conseil autorise Le Marché public Lafontaine à servir ou vendre des boissons alcoolisées pour consommation sur place, au Carré Dubé, le 7 septembre 2019, de 17 heures à 22 heures, conformément plan annexé à la demande de permis adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et conformément à l'obtention de toutes les autorisations requises du propriétaire du terrain, soit la Ville de Rivière-du-Loup;

Et accepte de collaborer à l'organisation de l'activité *La table du marché* organisée par Le Marché public Lafontaine dans le cadre de son 10<sup>e</sup> anniversaire au niveau de l'aménagement des espaces, de l'obtention du permis requis pour la tenue de l'événement et de l'entretien de l'espace avant et après l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
405-2019

**20. APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE COLS BLEUS 2019-01 EMPLOI CONVENABLE POUR UN PRÉPOSÉ AQUEDESC-ÉGOUT DE LA DIVISION TRAVAUX PUBLICS DU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, approuve la lettre d'entente *cols bleus 2019-01 emploi convenable pour un préposé aqueduc-égout de la division travaux publics du Service technique et de l'environnement*, jointe à la présente résolution et autorise le directeur du Service technique et de l'environnement et le directeur du Service



Numéro de résolution

<p><b>Rés. n° 406-2019</b></p>	<p>des ressources humaines à signer ladite lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) - division cols bleus, pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>21. ABOLITION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À TEMPS PARTIEL ET CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION RÉGULIER À TEMPS PLEIN AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu :</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, et conformément à la décision prise par la Commission des finances et du personnel du 25 juin 2019, ordonne l'abolition du poste de secrétaire de direction à temps partiel au Service des technologies de l'information et des communications en date du 16 août 2019 et la création d'un poste de secrétaire de direction régulier à temps plein à compter du 19 août 2019, le tout en conformité des prescriptions de la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 407-2019</b></p>	<p><b>22. ABOLITION DU POSTE DE JOURNALIER SURNUMÉRAIRE SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Bastille :</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du conseiller en santé et sécurité du travail et ressources humaines, procède à l'abolition du poste de journalier surnuméraire saisonnier de la division des travaux publics du Service technique et de l'environnement devenu vacant le 9 mai 2019 à la suite au départ de l'employé numéro 9703, le tout conformément aux prescriptions de la clause 23.01 de la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 408-2019</b></p>	<p><b>23. EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX PARCS ET STATIONNEMENTS AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du conseiller en santé et sécurité du travail et ressources humaines du Service des ressources humaines, approuve le contrat de travail, annexé à la présente résolution, concernant l'embauche de madame Roxanne Ouellet à titre de préposée aux parcs et stationnements au Service du greffe et des affaires juridiques, pour la période du 26 août au 20 décembre 2019 et autorise le directeur du Service du greffe et des affaires juridiques à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;</p>



Numéro de résolution

Rés. n°  
409-2019

Que ce conseil l'autorise, conformément à l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c. C-25.1), à délivrer un constat d'infraction pour une infraction à une loi, un règlement, une résolution ou une ordonnance du conseil, du *Code de la sécurité routière* chapitre C-24.2 ou d'un règlement adopté sous son empire délivrer au nom de la Ville de Rivière-du-Loup un constat d'infraction pour toute infraction à une loi, un règlement, une résolution ou ordonnance en vertu desquels la Ville de Rivière-du-Loup est poursuivante, à faire appliquer à compter de son entrée en vigueur, le chapitre IV de la *Loi constituant la société québécoise du cannabis*, édictant la *Loi encadrant le cannabis* et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière et portant sur la restriction de l'usage du cannabis dans certains lieux et des règlements pris pour son application et à délivrer un constat d'infraction pour toute infraction à ladite loi et à appliquer le règlement du Cégep de Rivière-du-Loup relativement à l'utilisation de ses aires de circulation et de stationnement et à délivrer les constats d'infraction utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU que la période de probation de monsieur Simon Caron se termine le 22 août 2019;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le capitaine Alexandre Perreault du Service de la sécurité incendie démontre que monsieur Caron répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de pompier à temps partiel attitré à la caserne de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la période de probation accomplie par monsieur Caron permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :

Que ce conseil, sous la recommandation du conseiller en santé et sécurité du travail et ressources humaines du Service des ressources humaines, confirme la permanence de monsieur Simon Caron au poste de pompier à temps partiel attitré à la caserne de Rivière-du-Loup en date du 22 août 2019 conformément aux dispositions de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
410-2019

**25. CONFIRMATION D'UNE SECONDE PERMANENCE AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU que la période de probation de monsieur Marc Tremblay est expirée;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le capitaine Alexandre Perreault démontre que l'employé répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de pompier à temps partiel à la caserne de Rivière-du-Loup;



Numéro de résolution

Rés. n°  
411-2019

ATTENDU que la période de probation accomplie par monsieur Tremblay permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :

Que ce conseil, sous la recommandation du conseiller en santé et sécurité du travail et ressources humaines du Service des ressources humaines, confirme la permanence de Marc Tremblay au poste de pompier à temps partiel à la caserne de Rivière-du-Loup en date du 21 août 2019 conformément aux dispositions de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**26. CONFIRMATION D'UNE TROISIÈME PERMANENCE AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU que la période de probation de Maxime Bérubé est expirée;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le capitaine Alexandre Perreault démontre que l'employé répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de pompier à temps partiel à la caserne de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la période de probation accomplie par monsieur Bérubé permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :

Que ce conseil, sous la recommandation du conseiller en santé et sécurité du travail et ressources humaines du Service des ressources humaines, confirme la permanence de Maxime Bérubé au poste de pompier à temps partiel à la caserne de Rivière-du-Loup en date du 20 août 2019 conformément aux dispositions de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
412-2019

**27. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE DE L'ISLE-VERTE**

ATTENDU que la période de probation de monsieur Mickaël Denis est expirée;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le capitaine Alexandre Perreault démontre que l'employé répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de pompier à temps partiel à la caserne de L'Isle-Verte;



Numéro de résolution

	<p>ATTENDU que la période de probation accomplie par monsieur Denis permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du conseiller en santé et sécurité du travail et ressources humaines du Service des ressources humaines, confirme la permanence de Mickaël Denis au poste de pompier à temps partiel à la caserne de L'Isle-Verte en date du 19 août 2019 conformément aux dispositions de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 413-2019</b></p>	<p><b>28. AUTORISATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE PROJET SSI-2019-07-01 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET L'ENTRETIEN D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION VOIX</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu :</p> <p>Que ce conseil autorise le Service de sécurité incendie à aller en appel d'offres public pour le projet SSI-2019-07-01 Services professionnels pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un nouveau système de radiocommunication voix et approuve les critères de sélection dudit appel d'offres annexés à la résolution.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 414-2019</b></p>	<p><b>29. AUTORISATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE PROJET SSI-2019-08-01 SERVICES DE CONTRÔLE ANIMALIER 2019-2024</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :</p> <p>Que ce conseil autorise le Service de sécurité incendie à aller en appel d'offres public pour le projet SSI-2019-08-01 Services de contrôle animalier 2019-2024 et approuve les critères de sélection dudit appel d'offres annexés à la résolution.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<p><b>Rés. n° 415-2019</b></p>	<p><b>30. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2018-11-02 SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIEURIE - BÂTIMENTS D'ACCUEIL DU PARC MARITIME DE LA POINTE DE RIVIÈRE-DU-LOUP</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du comité de sélection, accepte la soumission d'Atelier 5, au montant de 192 778,32 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2018-11-02 Services professionnels en architecture et en ingénierie - Bâtiments d'accueil du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup, conditionnellement à ce que le soumissionnaire conforme sa soumission en matière d'assurances et autorise le directeur du Service technique et de l'environnement à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 416-2019</b></p>	<p><b>31. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2019-05-01 ACHAT D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT ET VIDE PUISARD</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Les Équipements C.M. inc., au montant de 625 000 \$ taxes en sus, sans l'option, pour le projet STE-2019-05-01 Achat d'un camion écurer d'égout et vide puisard et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 417-2019</b></p>	<p><b>32. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE 2019-06-02 FOURNITURE DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR 4 PARCS</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du chef de division - travaux publics, accepte la soumission de Lumen division Sonepar Canada inc., au montant de 144 578,64 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2019-06-02 Fourniture de fûts et de luminaires pour quatre parcs, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 418-2019</b></p>	<p><b>33. DEMANDE DE RÉVISION D'UNE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES PAR LA MAISON DES JARDINS DE SOINS PALLIATIFS DU KRTB</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu :</p>



Numéro de résolution

Rés. n°  
419-2019

Que ce conseil avise la Commission municipale du Québec qu'il prend acte de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières déposée par la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB pour son immeuble du 44, rue de Chauffailles et qu'il laisse le soin à la commission de décider si l'organisme peut avoir droit à une telle reconnaissance en vertu des dispositions de la Loi sur le fiscalité municipale et désigne le greffier comme représentant de la Ville auprès de la commission lors de l'audition de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**34. EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LE FINANCEMENT PERMANENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1985 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SITE DES LOISIRS SAINT-FRANÇOIS ET CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE DE DEKHOCKEY À L'ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Qu'en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 1985 relatif aux travaux de mise à niveau du site des loisirs Saint-François et construction d'une patinoire extérieure de dekhockey à l'école Saint-François-Xavier, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par la mairesse et le trésorier, une somme n'excédant pas 243 676 \$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
420-2019

**35. EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LE FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1998 RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION ÉCUREUR**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Qu'en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 1998 relatif à l'achat d'un camion écureur, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par la mairesse et le trésorier, une somme n'excédant pas 679 060 \$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Rés. n°  
421-2019

**36. APPROPRIATION D'UNE SOMME DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX AU CENTRE DE TRI**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Mario Bastille :

Que ce Conseil autorise le trésorier à approprier une somme de 126 305 \$ du surplus accumulé affecté - *Compensation au recyclage* et de 17 622 \$ du surplus affecté - *Redevances à l'élimination* afin de défrayer en partie les honoraires professionnels additionnels en architecture et ingénierie pour les travaux d'agrandissement et la mise à niveau du Centre de tri.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
422-2019

**37. VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SALON DES IMPLICATIONS BÉNÉVOLES**

ATTENDU que conformément à l'objectif stratégique son plan *S'engager pour un futur stimulant - Rivière-du-Loup* compte de nombreuses actions visant à s'épanouir en tant que communauté engagée et que la tenue régulière d'un salon du bénévolat fait partie des actions spécifiquement ciblées;

ATTENDU que l'implication bénévole est au cœur de l'offre exceptionnelle de services et d'activités que l'on retrouve dans la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la Ville souhaite valoriser le travail et les efforts effectués par les bénévoles sur son territoire et reconnaître leur importance majeure dans l'écosystème de notre communauté et la qualité de vie de ses citoyens;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil autorise le trésorier à verser à titre d'aide financière non récurrente, une somme de 1 000 \$ au comité organisateur du *Salon des implications bénévoles* qui aura lieu le 23 octobre 2019 au Centre de formation professionnelle du Pavillon-de-l'Avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
423-2019

**38. VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FESTIVAL DE LA P'TITE LAINE**

Il est proposé par le conseiller Steve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille :

Que ce conseil, sous la recommandation de la gestionnaire aux programmes et équipements communautaires - volet soutien auxiliaire, autorise le trésorier à verser une contribution financière ponctuelle et non récurrente de 200 \$ au Festival de la P'tite laine, afin de soutenir l'activité qui permettra de perpétuer la tradition des métiers ancestraux de la fibre naturelle auprès des jeunes et des moins jeunes (tricot, crochet, teinture de fibres, etc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<p><b>Rés. n° 424-2019</b></p>	<p><b>39. ACHAT D'UN COUVERT POUR LE 24<sup>E</sup> SOUPER-BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR LA FONDATION-JEUNESSE DE LA CÔTE-SUD</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu :</p> <p>Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 80 \$ taxes incluses à la Fondation jeunesse de la Côte-Sud, pour l'achat d'un couvert pour le 24<sup>e</sup> souper-bénéfice qui aura lieu le 25 septembre 2019 et autorise le conseiller, monsieur Jacques Minville, à y représenter la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 425-2019</b></p>	<p><b>40. ACHAT DE BILLETS POUR LE QUILLETHON ORGANISÉ PAR LA FONDATION DE LA MAISON DESJARDINS DE SOINS PALLIATIFS DU KRTB</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville :</p> <p>Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 100 \$ taxes incluses à la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB, pour l'achat de cinq billets pour le Quillethon qui se tiendra le 21 septembre 2019 à 18 h 30, au Salon de quilles 600 de Rivière-du-Loup et autorise la mairesse ainsi que les conseillers, messieurs Gérald Plourde, Steeve Drapeau, Mario Bastille et Nelson Lepage à y représenter la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 426-2019</b></p>	<p><b>41. ACHAT D'UN BILLET POUR L'ÉVÈNEMENT RÉGIONAL DES MUNICIPALITÉS ENGAGÉES POUR + DE FEMMES EN POLITIQUE</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille :</p> <p>Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 20 \$ taxes incluses à la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, pour l'achat d'un billet pour l'événement régional <i>Des municipalités engagées pour + de femmes en politique</i> qui aura lieu le 13 septembre 2019 à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup et autorise la mairesse à y représenter la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 427-2019</b></p>	<p><b>42. PROCLAMATION DU MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE À RIVIÈRE-DU-LOUP</b></p> <p>ATTENDU que le cancer de la prostate est le cancer le plus courant chez les hommes au Canada;</p> <p>ATTENDU que 1 Canadien sur 7 recevra un diagnostic de cette maladie au cours de sa vie;</p>



Numéro de résolution

ATTENDU qu'environ 11 hommes meurent quotidiennement du cancer de la prostate au Canada;

ATTENDU que le taux de survie au cancer de la prostate avoisine 100 % si la maladie est dépistée dès ses premiers stades, mais que 3 hommes sur 4 en mourront si elle est dépistée tardivement;

ATTENDU que les hommes de race noire et les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie courent plus de risques d'être atteints d'un cancer de la prostate;

ATTENDU que depuis la création de Cancer de la Prostate Canada en 1994, le taux de mortalité a diminué de moitié;

ATTENDU que la sensibilisation et les conversations sur le cancer de la prostate peuvent mener au dépistage précoce et que ce dernier sauve des vies;

ATTENDU QUE la ville de Rivière-du-Loup appuie Cancer de la Prostate Canada et que nous sommes tous résolus à accroître la sensibilisation au cancer de la prostate;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil autorise la mairesse, à proclamer verbalement le mois de septembre 2019 *Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Rivière-du-Loup* sous le thème : *Ensemble, nous sauverons et améliorerons plus de vies.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PROCLAMATION

Madame la mairesses proclame ensuite verbalement le mois de septembre 2019 *Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Rivière-du-Loup* sous le thème : *Ensemble, nous sauverons et améliorerons plus de vies.*

Rés. n°  
428-2019

### 43. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES DE JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de juillet 2019 soient approuvés et payés et que la mairesse et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 4 151 270.46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
429-2019

### 44. CONDOLÉANCES À M. SERGE MORIN DU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SON FRÈRE

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille :



Rés. n°  
430-2019

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Serge Morin, journalier au Service technique et de l'environnement, ainsi qu'aux membres des familles Morin et Pigeon, à la suite du récent décès de son frère, monsieur Régis Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**45. CONDOLÉANCES À M. RENÉ CARON DU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SA SŒUR**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur René Caron, journalier au Service technique et de l'environnement, ainsi qu'aux membres des familles Caron et Gamache, à la suite du récent décès de sa sœur, madame Lucie Caron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**46. AVIS DE MOTION (RM2011 CIRCULATION ET STATIONNEMENT)**

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera pour adoption le règlement numéro 2011 amendant le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement.

**47. PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

Madame la mairesse répond aux questions orales provenant de la salle.

**48. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le greffier,

Georges Deschênes, OMA avocat

La mairesse,

Sylvie Vignet